

DÉLIBÉRATIONS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION du Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq août à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Gérard BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

Présents : M. Gérard BRUNEL, M. Luc MAUREL, Mme Dominique POUDEVIGNE, Mme Nicole GRAZIOSO, M. Bernard MAZEL, Mme Zaheya DIAS TOMADA, M. Jean-Pierre CAMPANA, Mme Sandrine BANAL, Mme Corinne COBOS, M. Guy GINER LACROIX, M. Christophe CUFFY, Mme Noëlle LASALLE, M. Cédric ROECKEL, Mme Catherine CHALIER-BRUNEL, M. Emmanuel DUPIN, M. Benoit JOUANDON, Mme Emeline SEBERT, M. Etienne HAYEM.

Absents : M. Christophe LACROIX excusé, Mme Séverine LEBAS excusée a donné pouvoir à M. Luc MAUREL, Mme Sandra PICHOT excusée a donné pouvoir à Mme Zaheya DIAS TOMADA, M. Michel ARJO excusé a donné pouvoir à Mme Catherine CHALIER-BRUNEL, Mme Emmanuelle BETEILLE excusée a donné pouvoir à M. Emmanuel DUPIN.

Secrétaire de Séance : M. Luc MAUREL

N° 47/2020 : REPARATION DES VESTIAIRES DU MILLE-CLUB SUITE A DEGRADATION – EMISSION D'UN TITRE DE RECETTE AUPRES DE L'USSM

Suite à la dégradation des vestiaires du football au mille-club, le conseil municipal du 29/01/2020 avait décidé, en accord avec l'association USSM de lui facturer les travaux de remise en état.

Les travaux ont été réalisés en régie par le service technique communal, le montant de l'opération s'élève à :

Matériel : 110.15 € TTC

Main d'œuvre : 378 €

Total 488.15 €

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention) des membres présents ou représentés de :

- L'autoriser à émettre un titre d'un montant de 488.15 € à l'attention de l'USSM et de signer tout document relatif à cette décision.

Le Maire,
Gérard BRUNEL

